



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 10 juillet 2023

Nombre de membres en exercice	23	Présents	15
		Pouvoirs	4
Quorum	12	Absents	4

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, après convocation légale en date du six juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur Éric GERARD, Maire.

Étaient présents : M. Éric GERARD, Maire, M. Bruno JÉRÔME, Mme Dominique WAGNER, M. François FOUCAULT, M. Jean-Jacques GLATIGNY, Mme Delphine ANDREO, Adjoint, M. Pierre BOUSTIERE, M. Marc GIRARDOT, Conseillers municipaux délégués, M. Michel LAFOY, M. Daniel CABARET, Mme Séverine BOUIX-ECHIVARD, Mme Chantal IHITSAGUE, Mme Julie VIALLE, M. Claude DURAND, M. Roger TRAN, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme Catherine CORDIER donne pouvoir à M. François FOUCAULT, M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Julie VIALLE, Mme Hélène LAFITTE donne pouvoir à M. Éric GERARD, Mme Corinne BOULAY donne pouvoir à M. Roger TRAN.

Excusés : Mme Fadime YILMAZ, M. Bastien SIMÉAU, Mme Virginie DORTET, M. Thierry PELTIER.

Secrétaire de séance : M. François FOUCAULT.

Délibération n°45

Objet : Travaux sur l'église – demande de subvention DETR complémentaire

Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le Conseil municipal avait approuvé la sollicitation d'une subvention de 11 879,78 € du Département dans le cadre du programme « Églises et petits patrimoines » pour le financement des travaux de restauration des parties altérées de son portail et de la sculpture de la vierge aux fleurs, ainsi qu'un nouvel équipement de sonorisation.

Une opportunité potentielle de financement complémentaire de l'État au titre de la DETR à hauteur de 5 635,85 € (20 % des dépenses à l'exclusion de la sonorisation) se présente.

Le plan de financement actualisé de l'opération serait ainsi le suivant :

Dépenses	HT
Jambages - Pinacle (maçonnerie complète)	23 861,65
Sculpture	4 317,60
Sonorisation	11 420,00
Total	39 599,25
Recettes	
Département (Eglises et petits patrimoines) - 30%	11 879,78
Etat DETR (20 % partie Jambage Pinacle Sculpture)	5 635,85
Autofinancement	22 083,62
Total	39 599,25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'approuver ce plan de financement actualisé*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR pour la réalisation de cette opération.*

Délibération n°46

Objet : Plan de financement des travaux d'éclairage public 2023

i)

Lors de sa séance du 30/01/23, le Conseil avait adopté par délibération des orientations générales relatives à l'éclairage public comprenant la réalisation d'un programme d'investissement d'environ 359 000 € HT pour le remplacement d'environ 550 points lumineux en LED permettant ainsi de convertir en led la totalité des points lumineux de la Ville, en recherchant les meilleurs modes de financement de ces investissements.

ii)

Le budget d'investissement de la Ville adopté le 06/04/23 comprend pour 2023 un montant d'investissement de 100 000 € HT pour le renouvellement de 150 à 200 mâts avec une participation de 50 % de Territoires d'Énergie et du Fonds Vert, et un reste à charge de 50 % pour le budget de la Ville : 50 000 €.

iii)

Suite aux échanges avec les partenaires financiers menés dans les cadres des contractualisations « Petites Villes de Demain » et « Bourg Centre » pour optimiser les financements des différentes opérations, il est proposé la possibilité de remplacement de l'intégralité des points lumineux de la Ville en LED selon le programme suivant :

- Une première tranche de 373 points lumineux réalisée en 2023-2024
- Une seconde tranche d'environ 180 points lumineux réalisée potentiellement en 2024-2025

Les interventions correspondantes donneront lieu à l'installation de lanternes Led et/ou à la mise en place de kits Led dans les lanternes existantes.

Les travaux seront réalisés par le maître d'ouvrage Energie Eure-et-Loir, la participation de la Commune prendra la forme d'un fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel de ce programme est le suivant :

Travaux	Coût prévisionnel HT	ENERGIE Eure-et-Loir		Région (CRST)		Département		Commune La Loupe	
Tranche 1	200 000	50%	100 000	30%	60 000			20%	40 000
Tranche 2	144 000	40 %	57 600			30%	43 200	30%	43 200
TOTAL	344 000		157 600		60 000		43 200		83 200

En cas de défaillance d'un des co-financeurs (Région ou Département), la part restant à financer par la Commune de La Loupe sera ajustée d'autant.

Il est proposé au Conseil la passation d'une convention avec Energie Eure-et-Loir pour formaliser le programme d'investissement à réaliser et les conditions financement pour la tranche n°1 en 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'approuver le montage financier et le plan de financement prévisionnel ci-dessus ainsi que le projet de convention relatif à la tranche n°1 tel que proposé en annexe*
- *D'autoriser le Maire signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Délibération n°47

Objet : Schéma intercommunal d'eau potable : Convention de Mandat

Les communes et syndicats d'eau potable du territoire de la CdC Terres de Perche souhaitent réaliser des schémas directeurs d'eau potable. La CdC a proposé d'être porteuse du projet afin de faciliter les démarches techniques et administratives, d'uniformiser les rendus et outils propres à ces études, et d'anticiper le transfert de la compétence au plus tard au 1er janvier 2026.

Lors de sa séance du 30 mai 2023, le Conseil de la CdC Terres de Perche a ainsi approuvé un projet de convention de mandat à passer avec ces communes et syndicats.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de gestion financière et technique de l'opération entre les maîtres d'ouvrages déléguant (communes et syndicats) et le mandataire (Communauté de Communes Terres de Perche) dans le cadre d'un marché public relatif à la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable intercommunal.

L'élaboration du schéma directeur comportera 5 phases :

- Phase 1 : État des lieux eau potable et bilan de fonctionnement
- Phase 2 : Campagnes de mesures
- Phase 3 : Modélisation AEP
- Phase 4 : PGSSE
- Phase 5 : Schéma directeur / Programme pluriannuel d'investissement

Les communes de La Loupe, Saint-Eliph et Chassant, bien que disposant déjà d'un schéma directeur, devront également participer financièrement pour l'intégration de leurs données d'entrée et plans SIG dans le schéma directeur intercommunal. La prestation d'intégration pour chacune est estimée à 1 500 €, soit un reste à charge évalué à environ 300 €, et sera à ajuster après retour des financeurs et attribution du marché.

Planning prévisionnel :

- Été 2023 : Approbation de la convention par la CdC et les communes et lancement de la consultation
- Septembre 2023 : attribution des marchés et notification des subventions Agences de L'eau
- Janvier 2024, réalisation de l'étude année 2024 (12 à 18 mois).
- Versements de la Commune en 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'approuver le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage tel que décrit ci-dessus et conformément aux projets annexés***
- ***D'autoriser le Maire signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Délibération n°48

Objet : Opération La Chamaille « Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2022 » (CRACL)

Le Compte-rendu annuel 2022 est présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de prendre acte du CRACL 2022, tel qu'annexé.**

Délibération n°49

Objet : Tableau des effectifs

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de l'école de musique, la consolidation des effectifs 2022-2023 de la classe de flûte, implique la modification du poste d'assistant d'enseignement artistique affecté à cette classe.

Le poste existant à hauteur de 5/20^e nécessite en effet d'être remplacé à hauteur de 7/20^e.

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs pour intégrer cette création de poste d'assistant d'enseignement artistique à 7/20^e.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'approuver cette modification.***

Questions et informations diverses

- **Point d'information sur l'ouverture du Château « Les Caves de l'Histoire »**

Lors de sa séance du 27 juin 2023, le Conseil Communautaire a approuvé les conditions de financement et d'ouverture du Château « les Caves de l'Histoire », telles que présentées ci-dessous.

i) L'aménagement du Château de La Loupe en tant que 2^{ème} site d'exploitation touristique et commerciale par la Régie des Produits Terres de Perche est en cours de finalisation.

Le projet comprend ainsi :

- Dans les caves situées au sous-sol du Château « Les Caves de l'Histoire » : des espaces de visite immersive successifs sur le thème de la seconde Guerre mondiale et de l'histoire locale « une journée en 1944, l'année de tous les espoirs » sur une surface d'environ 450 m².
- Au premier étage du Château : une salle d'accueil – musée et médiation pour approfondir les sujets abordés lors de la visite
- Au premier étage également : un Salon de thé – cocktail avec terrasse extérieure
- À l'extérieur dans la cour d'honneur du château, d'autres équipements et animations pourront s'adjointre, notamment pour l'accueil des groupes.

ii) Le plan de financement actualisé de l'opération est le suivant :

Plan de financement - Projet Château La Loupe	TOTAL HT
Dépenses initiales / conception ancien projet	57 046
Les caves de l'Histoire	119 136
Equipements extérieurs / cour (enveloppe)	10 000
Salon d'accueil / Pièce musée	6 487
Salon de thé	32 237
Edition ouvrage	3 000
Honoraires	8 450
Signalétique intérieure et extérieure	5 283
Ingénierie	38 200
TOTAL DEPENSES	279 839
FDI - (30 % de 500 000 €) hors ingénierie	72 492
DETR - (35 % de 450 000 €) hors ingénierie	84 574
Région CAP Tourisme (16,75 % de 238 866 €) hors ingénierie	40 000
Autofinancement	82 774
TOTAL RECETTES	279 839

iii) Modèle d'exploitation :

Selon les différents modes d'accueil sur réservation préalable :

- Visites grand public (accueil possible de 50 personnes par groupes successifs de 6/8 sur une ½ journée)

		Année complète (2024)
Séquences grand public	demi-journée	79
visiteurs	50	3 950
CA moyen HT	15,45	61 028
Séquences groupes		35
nombre moyens visiteurs	40	1 400
CA moyen HT	13,64	19 096
Total visiteurs		5 350
Total CA visites		80 124
Location cocktail		16
CA moyen HT	150	2 400
Marge boutique	30%	1200
Marge bar groupes	60%	4200
Marge bar grand public	60%	7110
Total marges boutique bar		12 510
TOTAL CA visites + marges bar		95 034
Total CA prévisionnel		102 974

- Accueil de groupes (scolaires, aînés, entreprises) jusqu'à 50 personnes par demi-journées, et avec les diverses prestations pouvant être proposées (visite, location d'espaces, ventes salon de thé et boutique), les recettes prévisionnelles pouvant être générées par ce nouveau produit sont les suivantes :

iv) Tarifs :

En vue d'une ouverture au public qui devrait avoir lieu fin août – début septembre, les tarifs d'entrée au Château ont été fixés comme suit :

TARIFS TTC INDIVIDUELS	
Enfants (0-9 ans)	Gratuit (déconseillé avant l'âge de 10 ans)
Ado (10 à 17 ans) et pass culture	12€
Etudiants (sur présentation justificatif)	15€
Adultes	18€
Pass annuel à date anniversaire	1 place payée = le droit de revenir 1 fois dans l'année avec des amis (payants)

TARIFS TTC GROUPES	
Tarif valable à partir de 20 personnes.	
Ado (10 à 17 ans – collèges, lycées, centres de loisirs)	12€
Forfait journée complète ado avec mise à disposition 1/2journée salle musée avec chaises (sans médiation)	18€
Adultes	17€
Gratuités	Accompagnateurs (guide, professeurs, chauffeur)

TARIFS ENTREPRISES

	HT	TTC
Expérience prix par personne	16€ (TVA 10%)	17.60€
Location salle musée ½ journée avec 30 chaises conférence	100€ (TVA 20%)	120€
Location salle musée journée avec 30 chaises conférence	180€ (TVA 20%)	216€
Petit-déjeuner (3 mini viennoiseries, café, thé, jus de pomme)	7€ (TVA 10%)	7.70€
Cocktail (kir, chips du Perche, pâté/rillettes local)	10€ (TVA 20%)	12€

- Réduction pour l'escape pour ceux qui seront venus au château et inversement : 10%
- Adhésion au pass-culture VALABLE ESCAPE + CHATEAU
- Tarifs salon de thé/boutique : idem que ceux du Domaine.

- **Point d'information sur La Chamaille :**

A ce jour, sur les 31 lots à commercialiser :

- 22 sont réservés ou vendus
- 12 permis de construire sont accordés
- 3 permis de construire sont en cours d'instruction

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h30.

**Le Maire,
Eric GERARD**

**Le Secrétaire de séance,
François FOUCAULT**